



modification des comptes après approbation

Par **hermeline**, le 12/10/2011 à 21:02

Bonjour,

copropriétaire et membre du conseil syndical,
plusieurs mois après l'AG qui a voté l'approbation des comptes 2010,
nous nous apercevons d'un problème sur l'exécution du budget 2010 (facturation de 5 trimestres de consommation d'eau au lieu de 4).

ce problème sur 2010 se répercute sur le budget 2011, et les appels de fonds en sont largement augmenté à cause de cette erreur.

en contact avec notre syndic, celui-ci nous indique qu'il ne peut pas rectifier ces comptes.

est-ce vrai ?

si oui, que peut-on faire ?

merci pour votre réponse.